

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 26 FEVRIER 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER- R. ROUX -- G. MARCHAND --Th. SABATIER - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - S. BASTET - M. LOPEZ - F. BRUNA.

Procurations : E. GAMBARO à F. BRUNA.

Absents Excusés : C. FAURE -

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 8 janvier 2018.

3/ ACQUISITION MAISON CADASTRÉE SECTION I N°1109 APPARTENANT A MADAME MUNUERA

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir la maison cadastrée section I n°1109 appartenant à Madame MUNUERA au prix de 125 000.00 €.

4/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Rapporteur : M. PEYRON

Comme chaque année depuis 2009 (pour les communes de plus de 3500 habitants), le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Tous les membres de l'assemblée ont reçu avec leur convocation à cette séance une note explicative permettant d'effectuer un rappel sur la présentation du budget, le contexte institutionnel et les perspectives économiques nationales et la présentation des éléments budgétaires de la commune.

Monsieur le Maire constate que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu et clôt la question qui conformément à l'article L 2312-1 et suivants du CGCT n'est pas sanctionnée par un vote et ne présente pas de caractère décisionnel.

5/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. SANCHEZ

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'assistance dans le domaine de l'urbanisme.

Monsieur SANCHEZ précise que le bureau d'étude a notamment travaillé sur l'élaboration du PLU de la commune.

6/ CRÉATION D'UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Rapporteur : M. ROCHE

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer un marché hebdomadaire et à l'autoriser à signer le règlement intérieur de ce marché.

Il précise que ce règlement permet de cadrer le bon fonctionnement du marché.

7/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours auprès la CCRLP pour l'aménagement de la salle des fêtes pour un montant de 101 775.05 €.

8/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DU GYMNASSE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours auprès de la CCRLP pour l'aménagement du gymnase pour un montant de 56 737.45 €.

9/ LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'UN BIEN SANS MAÎTRE VACANT – PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZL N°66

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'un bien sans maître vacant sur la parcelle cadastrée section ZL n°66.

10/ INCORPORATION DE 37 BIENS SANS MAÎTRES VACANTS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à incorporer 37 parcelles reconnues biens sans maîtres vacants.

11/ INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE EN BORDURE DE LA RN7

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour instaurer un droit de place en bordure de la RN7 fixé à 150 € par mois.

12/ AVENANT N°1 DE PROLONGATION DE DELAI D'EXECUTION AU MARCHE DE LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MARCEL PAGNOL

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 prolongeant ainsi jusqu'au 15 mai 2018 le délai d'exécution de la construction de l'espace associatif.
Il indique que cet avenant est nécessaire pour éviter les pénalités et permettra également le règlement des entreprises par la trésorerie.

13/ CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE EN PERPETUELLE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour convertir une concession trentenaire en perpétuelle.
Monsieur le Maire rajoute qu'il n'y a pas de concessions perpétuelles au nouveau cimetière.

14/ DEMANDE DE FONDS REGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT) POUR LA CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour solliciter un Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour la création d'un aménagement paysager.

15/ DEMANDE D'UNE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – AMENAGEMENT ESPACE ASSOCIATIF

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour solliciter la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux pour l'aménagement de l'espace associatif.

16/ CONVENTION CADRE DE FORMATION 2018 – CNFPT

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de formation 2018 avec le CNFPT.

17/ PERSONNEL – BESOIN OCCASIONNEL

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour recruter un agent contractuel au service technique pour besoin occasionnel à compter du 1^{er} mars 2018 jusqu'au 31 mai 2018.
Monsieur le Maire précise que cet agent polyvalent a déjà travaillé sur le remplacement d'un agent et qu'en raison d'un besoin occasionnel, notamment aux espaces verts, un contrat est établi pour une durée de 3 mois.

18/ ASSAINISSEMENT DELEGATION DU SERVICE PUBLIC : RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE 2016

Rapporteur : M. PEYRON

Approbation à l'unanimité du rapport annuel 2016 délégation du service public assainissement.
Monsieur le Maire précise que cette délégation sera renouvelée cette année pour une durée de 5 ans.

19/ ENTREPRISE RETENUE – REMPLACEMENT DU CARRELAGE A LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise DUESO dans le cadre du remplacement du carrelage de la salle des fêtes pour un montant de 16 043.13 € HT.

20/ ENTREPRISE RETENUE – REMPLACEMENT DES MENUISERIES A LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise BOUVIER dans le cadre du remplacement des menuiseries à la salle des fêtes pour un montant de 32 910.00 € HT.

21/ ENTREPRISE RETENUE – TRAVAUX DE PEINTURE A LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise MATHIEU dans le cadre de travaux de peinture à la salle des fêtes pour un montant de 1 946.40 € HT.

22/ ENTREPRISE RETENUE – REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU GYMNASSE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise BOUVIER dans le cadre du remplacement des menuiseries du gymnase pour un montant de 63 110.00 € HT.

Monsieur le Maire précise que ce remplacement concerne toutes les menuiseries du gymnase.

23/ ENTREPRISE RETENUE – TRAVAUX DE PEINTURES (FACADE) DU GYMNASSE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise MATHIEU dans le cadre des travaux de peintures (façade) du gymnase pour un montant de 14 560.00 € HT.

24/ ENTREPRISE RETENUE – REMPLACEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise SPIE dans le cadre du remplacement de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant de 17 141.00 € HT.

25/ ENTREPRISE RETENUE – ISOLATION PHONIQUE DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise MATHIEU dans le cadre de travaux d'isolation phonique de la salle des fêtes pour un montant de 63 404.00 € HT.

Monsieur le Maire ajoute qu'un bureau d'étude s'est déplacé pour établir un diagnostic sur l'acoustique de la salle des fêtes.

26/ ENTREPRISE RETENUE – ISOLATION DES VESTIAIRES DU GYMNASÉ

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise MATT PLAC dans le cadre des travaux d'isolation des vestiaires du gymnase pour un montant de 10 535.00 € HT.

27/ ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION I N°982 APPARTENANT A MADAME SERRE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à acquérir l'immeuble cadastré section I n°982 appartenant à Madame SERRE au prix de 25 000 €.

28/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS AVEC LA C.C.R.L.P

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et équipements de l'espace culturel Jean Ferrat avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

29/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE VAUCLUSE

Rapporteur : M. RAFINESQUE

Accord unanime pour valider la modification des statuts du S.E.V relatifs à l'adhésion des Communes de Grillons, Richerenches et Visans au S.E.V.

30/ CHOIX DE L'OPTION RELATIVE A L'ECLAIRAGE PUBLIC – S.E.V.

Rapporteur : M. RAFINESQUE

Accord unanime pour sélectionner l'option A, comprenant le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage extérieur, et en particulier :

- La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création – extension), de rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes,
- Les inventaires, diagnostics et toutes les prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage,
- La passation et l'exécution des marchés afférents.

31/ ENTREPRISE RETENUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE A L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour retenir l'entreprise EIFFAGE dans le cadre des travaux de construction d'une fontaine à l'entrée nord du village pour un montant de 40 687.92 € HT.

32/ AVENANT N°2 AU LOT N°8 (ELECTRICITÉ) - MARCHÉ RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE ASSOCIATIF

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°8 dans le cadre du marché relatif à la construction d'un espace associatif.

33/ AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE – DSP ASSAINISSEMENT SUITE A L'EXTENSION DU RESEAU AU QUARTIER PARASSAC

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage – DSP assainissement- suite à l'extension du réseau au quartier Parassac.

35/ DÉNOMINATION DES VOIES DE LA « ZONE D'ACTIVITÉS NOTRE DAME »

Rapporteur : M. RAFINESQUE

Accord unanime pour approuver la dénomination des voies de la « zone d'activités Notre Dame » comme suit :

- Allée Notre Dame,
- Allée du Bon Vent,
- Impasse du Soleil.

36/ MODIFICATION DES TARIFS DE L'ALSH

Rapporteur : M. PEYRON

Accord unanime pour supprimer les tarifs de l'ALSH relatifs au séjour de vacances camps et Club Ados suite à la mise en place du service commun « Actions Jeunesse » de la Communauté de Commune Rhône Lez Provence.

Monsieur SANCHEZ précise que seuls les tarifs concernant une tranche d'âge bien précise sont supprimés.

37/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON

- Arrêté décidant la révision de la rente viagère de M. Mme Roger COUDENE
La rente viagère mensuelle versée à M. Mme Roger COUDENE est portée à 234.62 €
- Arrêté décidant l'attribution d'un bien communal à la location
Location de la maison située 18 impasse du Clos Perrot à M. Jérôme BIEDERMANN et Mme Laëtitia MEZAIZE, pour un loyer mensuel fixé à 650 € à compter du 1^{er} février 2018.
- Arrêté décidant la révision de location d'une place de parking
Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif n°14 sis rue Anatole France occupé par M. Mme Jean-Michel AVRONS est porté à 40.66 € à compter du 1^{er} mars 2018

La séance est levée à 20h20

Fait à MONDRAGON, le 27 Février 2018.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**